

Canton d'Agon-Coutainville

Commune d'Agon-Coutainville

Le Maire d'Agon-Coutainville ;

VU l'état des terrains de rugby et de football de la commune d'Agon-Coutainville ;

VU les conditions météorologiques de ces derniers jours et à venir ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : Aucun entraînement ni match ni compétition n'est autorisé sur les terrains de rugby et de football de la commune d'Agon-Coutainville, à partir du vendredi 28 novembre 2025 jusqu'à nouvel ordre.

Exception donnée le samedi 29 novembre 2025 pour le match de l'équipe Sénior sur le terrain d'honneur.

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale, la Police rurale, le Président du F.C.A.C et le Président du RCPC sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

A Agon-Coutainville, le 28 novembre 2025

Le Maire,

C. DUTERTRE

